



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 24 MARS 2017

Date de Convocation

17 mars 2017

Date d’Affichage

31 mars 2017

Nombre de délégués

- En exercice	54
- Présents	36
- Votants	38
- Représentés	02
- Absents	16

L’an deux mille dix-sept, le 24 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M. PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, CORBIN, Mme JAMET, M.M. MOISSON, DELALANDRE, POUSSEL, VARY, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, AFONSO, Mmes CHARET, SAGOT, DE SAINT LOUP, M. TROUVE, Mme COCET, M. MAILLARD.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. ALLIX.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » : -

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, VOLLEREAU, M. DUCHEZEAU.

Représentés :

M. FONTAINE représenté par M. TROUVE, Mme ROUSSELET représentée par Mme DE SAINT LOUP.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, DA SILVA, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. LEDOUX, GADOT, OLLAR, AUTHIER, CHOLLET, Mme FONTENAILLE, M. MARTIN, Mme ROBBE, M. BOITEUX, Mme HECTOR.

Etaient également présents :

- M. BIGOT, délégué suppléant de la commune de Chatenay sur Seine,
- M. DOUSSOT, délégué suppléant de la commune de Diant,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

M. JEGO : Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos délibérations. D'abord, je remercie Andrée ZAIDI pour sa présence. Elle est toujours en arrêt maladie. Rien ne l'obligeait à venir, mais elle a souhaité être présente !

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation du Procès-Verbal du 20 février 2017 ;

FINANCES

- Approbation du compte de gestion du Trésorier - Exercice 2016 ;
- Approbation du compte administratif - Exercice 2016 ;
- Approbation de la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM – Exercice 2017 ;
- Approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2017-2019 ;
- Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement versées par le SIRMOTOM ;
- Assujettissement à la T.V.A. des ventes de recyclables ;
- Vote du budget primitif 2017 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collaboration entre le Sytradem et le Sirmotom – 1^{er} trimestre 2016 ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Modification de la délibération n°DCS2014/28 portant sur les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents du SIRMOTOM ;
- Modification de la délibération n°DCS2016/27 portant sur la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ;
- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place de la Redevance Spéciale, visant à identifier les impacts financiers, et les redevables potentiels de cette redevance ;
- Délibération portant sur l'abandon de l'étude « Tarification Incitative » ;
- Convention bipartite avec la Société DEPOLIA relative au traitement de récipients sous pression ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Forfait avis de publicité ACHAT PUBLIC.COM
 - Contrat sérénité sauvegarde online – Société JVS MAIRISTEM
- Affaires et questions diverses
 - Convention de reversement des recettes provenant du tri des déchets – année 2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 FEVRIER 2017

M. JEGO : Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal remarquablement réalisé, comme d'habitude, par notre sténotypiste ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - EXERCICE 2016

Mme DE SAINT LOUP : Les écrits du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion du percepteur.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2016

M. JEGO : Je vous demande d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016. Madame la Vice-Présidente en charge des finances, doyenne de l'assemblée, est prête à répondre à toutes vos questions. Y a-t-il des remarques ? (Non).

*(Monsieur Yves JEGO quitte la salle et cède la présidence à
Madame Marie-Claude DE SAINT-LOUP)...*

Mme DE SAINT LOUP : Je mets aux voix ce compte administratif.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

(Retour de M. JEGO dans la salle, qui reprend la présidence)...

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE SIRMOTOM AU SYTRADEM – EXERCICE 2017

M. JEGO : Les contributions se répartissent comme suit :

- SIRMOTOM : 3 324 568,08 €

- SMETOM-GEEODE : 5 455 165,65 €

Cette répartition est conforme au poids respectif de chacun des Syndicats. La somme est inscrite à notre budget.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2017-2019

M. JEGO : Nous sommes maintenant astreints à ce Programme Pluriannuel d'Investissement qui s'étale de 2017 à 2019. Il est fondé sur trois orientations :

- L'extension de la déchèterie de Montereau qui est saturée. Néanmoins, nous rencontrons un problème lié à un conflit sur le terrain que nous avons en ligne de mire pour étendre la déchèterie. Ce conflit prend une nouvelle tournure, car un expert judiciaire a été nommé. Nous avons bon espoir de sortir du nœud qui nous empêchait d'avancer. J'espère que nous pourrions commencer une partie des travaux avant la fin de cette année.
- Nous cherchons toujours un emplacement pour construire une troisième déchèterie. La commune de Salins avait été interpellée. Dans ce secteur, nous avons contractualisé avec le SMETOM. Chaque année, nous lui versons 350 000 €. Si nous construisons notre propre déchèterie nous en aurons pour 1,2 M€. En un peu plus de 2 ans, nous aurons rentabilisé l'outil et il sera opérationnel. Si les communes à proximité de Salins ont 10 000 m² bien situés, nous sommes intéressés pour les acheter. Aujourd'hui, une déchèterie n'est pas du tout un outil de nuisance. Au contraire, il s'agit d'un service aux habitants. La déchèterie de Voulx par exemple est un succès. Ce n'est pas une mauvaise affaire pour une commune. Aujourd'hui, ces sites sont protégés. Des barrières et des caméras sont installées. Un gardiennage est également assuré. Je lance donc un appel. Nous gardons cette somme inscrite à notre budget en espérant trouver la commune qui acceptera de travailler avec nous et de nous aider à trouver un terrain à acheter (entre 5 000 et 10 000 m²), pas trop loin d'une route.
- La mise en place des points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés pour lesquels nous avons inscrit 1,5 M€ pour les trois années à venir. Partout où ils ont été installés, les gens sont plutôt contents. Je le répète, nous installons ces points d'apport volontaire à la demande des Maires. Il suffit de nous solliciter. Nous avons les fonds. Après, nous ne pourrions peut-être pas en installer 15 par mois pour des raisons matérielles, mais nous disposons du financement. Venez voir ceux qui fonctionnent, le dispositif est spectaculaire, et faites acte de candidature pour que nous puissions les installer dans vos communes. Cela ne vous coûtera rien du tout. Nous nous occupons de tout. Les points d'apport volontaire sont propres et permettent aux camions de passer moins souvent. Les contenants sont beaucoup plus importants, plus esthétiques et plus respectueux. Le dispositif n'a que des vertus. Ne vous en privez pas !

Il s'agit des trois investissements importants du Programme Pluriannuel d'Investissement. Le débat est ouvert.

Mme KLEIN : Quand nous faisons une demande, dans quel laps de temps pouvons-nous espérer avoir une réponse ?

Mme ZAIDI : Nous sommes en train de recruter le maître d'œuvre. Ensuite, nous devons réaliser les études. Le déploiement du dispositif devrait débuter au 1^{er} trimestre 2018.

Mme KLEIN : Quand pouvons-nous savoir si les communes sont retenues ?

Mme ZAIDI : Par définition, elles sont retenues. Après, nous déterminerons avec le maître d'œuvre si l'implantation est possible ou non. Certains prérequis sont nécessaires. Sept ou huit communes se sont déjà manifestées.

M. JEGO : N'hésitez pas ! Y a-t-il d'autres remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LE SIRMOTOM

M. JEGO : Nous avons peu de marges de manœuvre. Tout est amorti selon un calendrier et une durée indiqués dans le tableau de la délibération. Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A. DES VENTES DE RECYCLABLES

M. JEGO : Nous sommes assujettis à la T.V.A. pour la vente de recyclable. Par courrier, la Direction Générale des Finances Publiques nous a informés des nouvelles règles fiscales applicables.

D'après nos calculs, nous devrions rentrer de l'argent, ou en tout cas ne pas en perdre. Nous n'avons pas le choix, il nous faut prendre cette délibération, mais elle ne devrait pas être nuisible aux finances de notre Syndicat.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. JEGO : Notre budget ne propose pas d'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et nous finançons complètement les trois éléments du Programme Pluriannuel d'Investissement sans avoir recours à l'emprunt. Le SIRMOTOM n'est pas un Syndicat endetté. Nous n'avons aucune dette. L'excédent d'investissement de ce budget nous permet de faire face à notre Programme Pluriannuel d'Investissement. La Chambre Régionale des Comptes n'a rien trouvé à redire sur la gestion du SIRMOTOM, y compris sur les reports d'investissement et la grille du personnel. Nous avons une gestion saine.

Nous n'avons aucuns frais d'aucune sorte de représentation des élus ou de la Direction. Les seuls frais de représentation que nous avons sont ceux relatifs au déplacement de Pierre TROUVE lorsqu'il se rend au Congrès AMORCE. Il n'y a pas de notes de restaurant ; la voiture de fonction de la Directrice est extrêmement modeste. Notre gestion est tellement impeccable que même la Chambre Régionale des Comptes n'a rien trouvé du tout à redire.

Quand il y a des problèmes, la presse en fait des tartines, mais quand tout va bien, personne n'en parle. Notre Syndicat a pu baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et a pu faire face à tous ses investissements. Il a pu surmonter 12 M€ de subventions en moins pour l'usine et n'a aucune dette. Il finance tout son Programme Pluriannuel d'Investissement sur trois ans sans augmenter la pression sur la TEOM, ni son endettement. Cela mérite de dire que le Syndicat n'est pas si mal géré ! Bien sûr, je parle du collectif sur ce sujet.

Cette bonne gestion est à mettre à l'actif de la Directrice et de tout le personnel. Je profite de cette occasion pour remercier chacun des agents. Nous avons une équipe exceptionnelle, soudée et qui fait face à l'absence de la Directrice -suite à un accident inattendu- avec efficacité. La maison tourne comme une horloge, comme si de rien n'était. Andrée ZAÏDI est engagée, mais également chacune et chacun des agents. Nous leur en sommes reconnaissants et je souligne la qualité de leur travail. Le seul reproche qu'on puisse leur faire est de travailler dans un bâtiment trop neuf et trop beau, comme j'ai pu l'entendre ! J'ai entendu des *pisse-froid* expliquer que les agents avaient de trop beaux bureaux et qu'ils étaient un par bureau. Je vous invite à visiter, il n'y a aucun luxe... Quand nos agents travaillaient dans le bâtiment pourri de la rue Edouard Branly, personne ne venait dire qu'ils étaient dans de mauvaises conditions ! Que ceux qui ont des questions viennent les poser et nous leur fournirons des éléments. La Chambre Régionale des Comptes a passé suffisamment de temps ici. Si quelque chose avait été choquant, illégal ou interrogatif, elle l'aurait relevé. Cela n'a pas été le cas. De plus, les usagers sont les gagnants d'un système où nous avons essayé en plus de baisser la pression fiscale. De temps en temps, il est bien de le dire !

Mme SAGOT : Comme elles ont bien travaillé, elles peuvent être augmentées ?!

M. JEGO : Nous sommes quand même contraints par des grilles de salaire. Nous n'avons pas nécessairement de marge de manœuvre sur ce point. Notre satisfaction est déjà pour elles une récompense qui les porte haut et loin dans le bonheur !

Mme DE SAINT LOUP : Vous avez tous lu la note de présentation du budget primitif 2017. Vous avez tous le budget entre les mains.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du SIRMOTOM, incluant notamment les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 8 942 623,23 € :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 4 784 486,23 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 580 220,00 €

Ce chapitre était précédemment de 583 850 €. Madame ZAÏDI, pouvez-vous nous expliquer cette baisse.

Mme ZAÏDI : L'an dernier, nous avons prévu le salaire de la chargée de communication sur toute l'année, mais elle est arrivée plus tard.

Mme DE SAINT LOUP : Je poursuis :

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 393 030 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (article 6811 –

Dotations aux amortissements des immobilisations) : 184 887 €

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 8 942 623,23 € :

- Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services :
- Article 70688 – Facturation des professionnels en déchetteries : 6 000 €
- Article 70878 – Remboursement du SYTRADEM dans le cadre de la convention de collaboration : 114 €

M. JEGO : Vous avez les éléments sur les différents chapitres. L'excédent d'investissement s'élève à 4 486 000 €. Il correspond au financement de notre Plan Pluriannuel d'Investissement. S'il s'avérait que nous ne puissions pas réaliser l'une des déchèteries dans les trois ans, nous pourrions rendre cette somme aux communes ou en tout cas diminuer la taxe. Pour l'instant, il est de bonne prudence de dire que nous pouvons faire les investissements et répondre aux demandes d'installation de points d'apport volontaire. Nous avons l'ensemble des financements pour nos investissements sur les trois prochaines années. C'est important.

Par ailleurs, deux réserves sont faites, l'une de 500 000 € sur le fonctionnement et l'autre de 315 000 € environ sur l'investissement. L'objectif de ces réserves est de pouvoir faire face à d'éventuels imprévus. La réserve de 500 000 € sur le compte 611 du Fonctionnement représente 6 % du budget Fonctionnement. Cette norme est tout à fait admise.

Je remercie Marie-Claude DE SAINT LOUP. Avez-vous des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE SYTRADEM ET LE SIRMOTOM – 1^{ER} TRIMESTRE 2016

M. JEGO : Le SYTRADEM va nous rembourser 95 € H.T. et nous allons rembourser au SYTRADEM 555 € H.T. C'est le dernier remboursement car à présent nous sommes locataires de l'ensemble du bâtiment. Désormais, nous n'avons plus de reversement de cette nature. Y a-t-il des questions ? (Non).

Je mets aux voix cette convention :

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Je vous remercie.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2014/28 PORTANT SUR LES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU SIRMOTOM

M. JEGO : Je rassure tout le monde, aucune augmentation n'est prévue concernant le Président et les Vice-Présidents. Vous avez été confrontés à la même question dans vos communes. L'indice de référence (1015 à 1022) des indemnités des élus a été supprimé. Il est remplacé par l'indice 1022. Comme nous visions dans nos délibérations l'indice qui a été supprimé, nous devons reprendre une délibération pour mettre en place le nouvel indice. Y a-t-il des questions ?

Mme SAGOT : Cela représente combien en termes d'indemnités ? N'y a-t-il pas une histoire de syndicat mixte ouvert ou fermé ?

M. JEGO : Non, pas chez nous. Cette question se pose au SYTRADEM. Le SYTRADEM est actuellement en débat avec la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière considérait que le SYTRADEM était un syndicat mixte ouvert. Or, le Préfet avait pris un arrêté pour déclarer qu'il s'agissait d'un syndicat fermé. Les syndicats fermés donnaient droit à des indemnités pour les élus et jusqu'à une période récente les syndicats ouverts ne donnaient pas droit à des indemnités pour les élus. Depuis une période récente, les syndicats ouverts donnent droit à des indemnités.

La Chambre Régionale des Comptes a donc considéré que nous étions un syndicat ouvert et que le Préfet s'était trompé. Elle a donc invité les élus du SYTRADEM à rembourser des sommes qui, étalées sur une longue période et pour un nombre important d'élus, s'élevaient au total à 170 000 €. Ce total est important, mais si nous l'étalons sur la durée et que nous le ramenons au nombre d'élus, il s'agit de sommes légales, à peu près identiques à celles du SIRMOTOM.

Les élus ont évidemment dit qu'ils étaient prêts à rembourser, mais à condition que ce conflit de droit entre le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes soit tranché. Le SYTRADEM est-il un syndicat fermé comme le dit le Préfet ou ouvert comme le dit la Chambre Régionale des Comptes ? Nous avons saisi par courrier le ministre de l'Intérieur pour lui demander d'interroger le Conseil d'Etat, l'Autorité administrative suprême. Si le Conseil d'Etat donne le même avis que celui de la Chambre Régionale des Comptes, des dizaines de syndicats en France vont subir le même sort que le nôtre. Nous attendons de savoir ce que va dire le Conseil d'Etat.

Si le Conseil d'Etat considère que le SYTRADEM est un syndicat ouvert sans avoir droit à des indemnités, il faudra rembourser. Nous aurons travaillé bénévolement durant des années, ce n'est pas très grave. Il ne faut pas donner le sentiment aux gens que nous nous sommes appropriés des sommes auxquelles nous n'avions pas droit.

Je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes est un contrôle de gestion et non juridictionnel. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne vaut pas jurisprudence. Elle ne s'est pas prononcée en qualité de magistrat, mais en qualité de contrôleur de gestion. Avec nos avocats, nous pensons que la Chambre Régionale des Comptes est restée sur un avis sans lire les tirets de l'article concerné du Code Général des Collectivités Locales. Dans les tirets qui suivent l'article en question, une exception est mentionnée pour les syndicats de traitement des ordures ménagères, des eaux, d'assainissement, etc. Nous pensons que dans un premier élan, elle ne l'a pas vu et ne l'a pas corrigé ensuite. En tout cas, le Conseil d'Etat dira ce qu'il est en. Cela n'a rien à voir avec le SIRMOTOM qui n'est pas concerné, ni de près, ni de loin, par cette affaire.

Nous avons voulu écrire à tout le monde pour expliquer la situation, car l'affaire a fait la Une des journaux avec ma photo en grand. Selon un article, j'étais "*sommé de rembourser*". Or, la Chambre Régionale des Comptes nous "*invitait à rembourser*". De plus, s'il y avait un débat sur ce sujet, une période de prescription pourrait être prise en compte. Tout ceci est malodorant et malsain dans la période actuelle. Nous allons quand même essayé de nous cadrer sur le droit. Nous ne manquerons pas de vous informer de ce qu'il en est. Vous recevrez d'ailleurs le double de la lettre que nous avons rédigée pour saisir le Conseil d'Etat. Avons-nous le montant des indemnités ?

Mme VERLEY : Au 1^{er} février 2017 l'indemnité du Président s'élève à 29,53 % de l'indice 1022, soit 1 143 € brut. L'indemnité des Vice-Présidents s'élève à 11,81 % de l'indice 1022, soit 457,12 brut.

M. JEGO : Merci à vous. Je mets aux voix.
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est approuvé.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2016/27 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)

M. JEGO : Cela concerne une catégorie d'agents qui n'étaient pas encore passés au nouveau régime. Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Le nouveau régime s'appliquera donc à ces agents, pour peu que nous en ayons.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M. JEGO : L'agent en contrat aidé qui s'occupait du broyage à domicile est parti. Nous cherchons à en recruter un nouveau, si possible également en contrat aidé. Nous vous faisons néanmoins prendre cette délibération pour le cas où nous ne trouvons pas de contrat aidé. Dans ce cas, il faudra procéder à un recrutement. Le service rendu a apporté une grande satisfaction. Nous aimerions le remettre en place début avril.

Mme ZAÏDI : Il s'agira d'un contrat de 20 heures sur six mois.

M. JEGO : Nous préférons un contrat aidé, car cela nous coûte moins cher.

Mme ZAÏDI : De plus, nous pouvons prendre le contrat aidé à l'année.

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPECIALE, VISANT A IDENTIFIER LES IMPACTS FINANCIERS, ET LES REDEVABLES POTENTIELS DE CETTE REDEVANCE

M. JEGO : Je vous rassure, il ne s'agit pas de la redevance incitative ! La Redevance Spéciale est due par les entreprises et les administrations. Nous avons un système injuste. Une série d'administrations ne sont d'ailleurs pas appelées à payer cette redevance. Une série d'entreprises traitent elles-mêmes leurs déchets et payent une redevance assez élevée. Par exemple, le Centre Leclerc du Breau traite la quasi-totalité de ses déchets lui-même et nous verse une redevance de près de 600 000 € !

Mme FAUCONNET : Il peut le faire !

M. JEGO : Je ne dis pas le contraire, mais cela ne doit pas être un frein à l'implantation de nouvelles entreprises. J'ai déjà eu des remarques. Quand des entreprises veulent s'implanter, elles font la liste de tous les coûts qu'elles vont avoir à payer. L'idée n'est pas de faire des cadeaux, mais de remettre le système à plat. Nous ne devons pas perdre de recettes, mais cette Redevance Spéciale doit être fondée sur des critères incontestables qui s'appliquent aussi bien aux entreprises qu'aux administrations concernées.

Aujourd'hui, certaines administrations nous font traiter beaucoup de déchets, mais ne payent rien. Nous devons trouver le bon équilibre. C'est l'objectif de cette Redevance Spéciale et l'objet de l'étude que nous souhaitons lancer pour mesurer les impacts. Nous souhaitons faire en sorte que le système soit juste et explicable. Il n'y a pas pire impôt que celui dont on ne peut pas expliquer le fondement.

Mme FAUCONNET : Une étude est-elle nécessaire ?

Mme ZAÏDI : Nous réalisons l'étude en interne. Nous devons suivre un processus. Nous prenons une stagiaire de la Région Ile-de-France qui a le niveau requis. Elle va commencer à travailler sur l'étude.

M. JEGO : Nous sommes obligés de prendre des stagiaires. Nous devons mettre tout à plat, étudier les critères, regarder qui échappe au dispositif et mettre en place un mode d'application avec des sommes que nous pourrions expliquer. Quand le patron de Leclerc est venu me voir, j'ai eu un peu de mal à lui expliquer pourquoi il payait autant. Il m'a dit qu'en plus, nous ne traitons pratiquement rien. Je lui ai répondu que c'était une forme d'abonnement et qu'il doit avoir les moyens, mais en temps de crise, cet argument trouve vite une limite. Une ou deux entreprises dans la zone ont même menacé de partir parce qu'elles payent autour de 300 000 € alors qu'elles traitent tout. Nous devons nous harmoniser.

Mme ZAÏDI : Nous devons faire attention.

M. JEGO : Nous ne pouvons pas nous battre pour attirer des entreprises avec un dispositif qui les repousse. Je ne dis pas que nous devons faire des cadeaux, mais nous devons être capables d'expliquer le calcul des sommes.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Nous sommes d'accord.

DELIBERATION PORTANT SUR L'ABANDON DE L'ETUDE « TARIFICATION INCITATIVE »

M. JEGO : Comme le permet désormais la loi NOTRe, nous vous proposons d'abandonner définitivement l'étude de tarification incitative. Le groupe de travail est convenu que le système créerait plus de problèmes qu'il n'en réglerait. Dans la vie, quand nous ne sommes pas obligés de faire quelque chose qui créerait davantage de problèmes que de solutions, autant ne pas le faire. Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Nous sommes d'accord.

CONVENTION BIPARTITE AVEC LA SOCIETE DEPOLIA RELATIVE AU TRAITEMENT DE RECIPIENTS SOUS PRESSION

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. JEGO :

• **Forfait avis de publicité ACHAT PUBLIC.COM**

Cela concerne nos marchés publics.

L'abonnement est souscrit pour l'accès à la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics, pour une durée d'un an, sur la base de 3 procédures. Le montant T.T.C. de l'abonnement est de 708,00 €.

• **Contrat sérénité sauvegarde online – Société JVS MAIRISTEM**

Il s'agit d'augmenter la puissance de notre système informatique pour le stockage des données sur des serveurs distants. Vous ne le savez peut-être pas, mais toutes les données du SIRMOTOM sont stockées sur des serveurs qui ne sont pas ici pour être préservées au cas où l'usine exploserait !

Il s'agit d'une demande de la Préfecture. Nous devons passer un contrat de 1 300 € pour augmenter notre capacité de sauvegarde à distance.

Le contrat a été signé le 18 février 2016 pour une durée maximum de 4 ans. Une modification a été apportée pour porter la capacité à 100 GO, et de ce fait un nouveau contrat est conclu pour une durée maximum de 4 ans et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour un montant annuel de 1.344,00 € H.T.

Y a-t-il des questions ? (Non).

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO :

• **Convention de reversement des recettes provenant du tri des déchets – année 2017**

Ce mystère nous a amené à ouvrir une enquête digne d'Arsène Lupin ou de Sherlock Holmes ! Le SYTRADEM perçoit un certain nombre de subventions d'Eco-Emballages et d'autres organismes pour la collecte sélective. Or, il s'avère qu'en 2016 nous avons un différentiel de près de 40 tonnes entre ce qui nous a été amené au titre de la collecte sélective (que nous avons payé) et ce qui est reparti vers les sites de traitement du SYTRADEM. 40 tonnes, c'est beaucoup !

Les camions qui arrivent ici sont pesés. Ils repartent ensuite vers le centre de Nangis ou un autre centre où ils sont à nouveau pesés. Entre ici et le centre destinataire, nous enregistrons à peu près le même poids à 80 kilos près, ce qui n'est pas significatif sur de tels volumes. En revanche, entre ce qui nous a été livré ici et ce qui est reparti, il manque 36,38 tonnes, ce qui représente 7 ou 8 camions.

Première hypothèse : des personnes sont venues nous voler des camions ! Cela se serait vu ! Et je ne vois pas l'intérêt...

Deuxième hypothèse : il y a eu une période de surcharge et les 36 tonnes disparues ont été brûlées. A un moment, le SYTRADEM ne venait plus. Les sites étant fermés durant les vacances, notre stockage débordait un peu. Bizarrement, alors que le stockage débordait, nous ne trouvons pas la trace des camions plus nombreux qui auraient dû venir vider le centre. On peut donc se demander si ces tonnes n'ont pas été brûlées.

Troisième hypothèse -la plus savoureuse- : les ripeurs se feraient peser dans le camion à l'arrivée. Il y a trois ripeurs par camion qui pèsent en moyenne 80 kilos. Quand le camion repart, il n'y a plus de ripeurs dedans. Si nous comptons trois ripeurs par camion, multiplié

par le nombre de rotation, nous ne sommes pas très loin. Nous payons quand même 600 € la tonne à l'arrivée.

Nous payons donc la tonne de ripeurs 600 € ! Cette hypothèse expliquerait de façon cohérente cette affaire. Andrée ZAÏDI a commencé à regarder. Effectivement, les ripeurs se font peser dans le camion. Certains ne descendent pas du camion pour la pesée. Le mystère est peut-être là ! Nous allons investiguer. Si le problème est là, nous remettrons de l'ordre.

En attendant, je propose que nous bloquions ce reversement tant que nous n'avons pas levé le mystère. Accepter le reversement revient à considérer que l'affaire est soldée. Nous n'avons pas de conflit avec le SYTRADEM, mais nous devons convenir d'un accord.

Mme ZAÏDI : Ces 36 tonnes disparues représentent environ 14 000 € de recettes que nous ne retouchons pas. Nous aurons payé ces 36 tonnes collectées, mais nous ne retoucherons pas les recettes de la part d'Eco-Emballages. Il est important de comprendre où sont passées ces 36 tonnes.

M. JEGO : Soit nous faisons maigrir drastiquement les ripeurs pour payer moins cher, soit nous les faisons descendre du camion durant la pesée ! Cette explication est assez probante.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? (Non). Je vous remercie de votre attention. Je remercie également tout le monde pour ce nouveau budget voté au Syndicat. Je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 19 H 15.